

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de ZONAGE D'ASSAINISSEMENT Eaux usées

Par arrêté municipal n° 03-2019, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite, d'une durée de 33 jours, du 27 juillet 2019 au 28 août 2019 – 17h00.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil municipal, qui en délibérera et décidera, par délibération motivée, de l'approuver ou non.

M. Gilbert BARILLIER, ingénieur ENSAM retraité, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera présent, en mairie de Saint-Arey pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- Le samedi 10 août de 09h00 à 12h00,
- Le mercredi 28 août de 14h00 à 17h00,

Objet du projet : Le projet de zonage d'assainissement (volet eaux usées) a pour objet la définition de zones :

- **Zones d'assainissement collectif** où la commune sera tenue d'assurer la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées
- **Zones d'assainissement non collectif** où les habitations devront être dotées d'un dispositif d'assainissement privé dont le contrôle sera assuré par la commune

Connaissance du projet : Pendant toute la durée de l'enquête publique,

Seront consultables en mairie de Saint-Arey, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir *le mercredi, de 8h30 à 17h00* :

- Le dossier d'enquête composé de l'ensemble des pièces requises par la réglementation :
 - en version papier ;
 - en version numérique, sur un poste informatique dédié, moyennant prise de rendez-vous préalable ;
- Le registre d'enquête, où chacun peut consigner ses observations ;
- Des copies de pièces administratives annexes : (délibération du conseil municipal n° 11 en date du 12 juin 2018 « arrêtant » le projet, arrêté municipal n° 03-2019 prescrivant l'enquête, avis d'annonces légales, texte de l'affiche annonçant l'enquête).

Seront consultables sur le site internet des Services de l'État en Isère, à l'adresse :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>

- L'arrêté prescrivant l'enquête, et l'avis d'enquête ;
- Le dossier d'enquête ;
- Les observations et propositions du public transmises par voie électronique (voir ci-dessous).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique y seront affichées dans les meilleurs délais.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir copie d'extraits ou de la totalité du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Arey, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Saint-Arey. Ce registre, établi sur feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Arey (625, route de la Mairie 38350 Saint-Arey), en mentionnant « *Enquête publique Zonage d'assainissement- à l'attention du commissaire enquêteur* » ;
- Adressées par voie électronique, à l'adresse suivante :

mairie-saintarey@wanadoo.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Isère, dans les meilleurs délais.

Ne seront prises en compte que les observations et propositions reçues avant la clôture de l'enquête, exception faite de celles qui seront transmises par voie électronique pour lesquelles seront considérées la date et l'heure d'émission.

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur :

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Saint-Arey ainsi que sur le site internet des services de l'État en Isère (voir adresse ci-dessus)

Personne à contacter : Toute information relative à cette enquête peut être demandée à Monsieur le Maire de Saint-Arey- mairie-saintarey@wanadoo.fr - 04 76 81 10 69,